



## FONDS HANS ENGELBERTS DE L'ISP



### Hans Engelberts (1943-2015)

Élu Secrétaire général de l'ISP lors du 22<sup>e</sup> Congrès mondial, organisé à Singapour, en décembre 1981, Hans Engelberts a honoré plusieurs mandats avant de prendre sa retraite en 2007. C'est à l'occasion du Congrès de Vienne qu'il a choisi de se retirer, en 2007, année marquant le centenaire de l'ISP, après plus de 26 ans au poste de Secrétaire général.

Leader dynamique et visionnaire, il a dirigé l'organisation et traversé avec elle les nombreuses tempêtes qui ont secoué le monde. Durant ses mandats, il est parvenu à rassembler plus de 10 millions de membres, pour franchir ainsi les 20 millions de membres au moment de son départ en retraite.

### Le Fonds

Le Conseil exécutif de l'ISP, organisé les 27 et 28 mai 2015, a décidé de créer un Fonds spécial en mémoire de ce syndicaliste international exceptionnel.

### Objectif

- Soutien aux jeunes dirigeant(e)s syndicaux dans leur formation et leur évolution ;
- Soutien aux campagnes et initiatives liées aux droits des syndicats ;
- Soutien dans l'organisation des initiatives des affiliés de l'ISP ;
- Soutien aux campagnes locales, régionales ou mondiales pour des services publics de qualité (en particulier contre la privatisation) ;
- Soutien aux publications, à la recherche et autres initiatives dans l'esprit des priorités de l'ISP.

### Gouvernance

Le Fonds Hans Engelberts est géré par un Comité composé de cinq membres, deux ex-officio et trois approuvés par le Conseil exécutif de l'ISP :

- Le/la Secrétaire général(e) de l'ISP (ex officio) ;
- Le/la troisième administrateur/trice du Conseil d'Administration de l'ISP (ex-officio) ;
- Deux Vice-président(e)s de l'ISP (mandats de deux ans) ;
- Un(e) représentant(e) des jeunes travailleurs/euses.

### Demandes

Le Fonds peut être amené à faire des appels d'offres lorsque des fonds suffisants ont été collectés. Les organisations affiliées à l'ISP peuvent également soumettre des candidatures spontanées dans le cadre des zones prioritaires du Fonds (voir la rubrique Objectif).

### Prise de décision et suivi des fonds :

Avec le soutien du Secrétariat de l'ISP, le Comité du Fonds Hans Engelberts décide de l'attribution des fonds et en surveille régulièrement l'utilisation. Le bilan et les transactions du Fonds sont intégrés à l'audit annuel et au rapport financier de l'ISP.

## Dons au Fonds

**Le Fonds Hans Engelberts accepte les dons de la part des organisations affiliées à l'ISP, ainsi que des institutions et particuliers étrangers à la fédération.**

Les contributions sont à adresser ici :

Détenteur du compte : Internationale des Services Publics  
N° de compte : 298 630 31 06 90-0 ou IBAN CH72 0844 0298 6303 1069 0  
Code Swift : COOPCHBB  
Banque Coop  
CP 3828  
CH-1211 Genève 3  
Suisse

Tous les virements bancaires doivent mentionner la référence « Fonds Hans Engelberts ».

Si le donneur est une organisation affiliée, veuillez à indiquer votre numéro d'affiliation dans le texte de tout virement bancaire.

Dans le cas contraire, indiquez le nom et l'adresse complets afin d'assurer le bon aiguillage des contributions et informez le secrétariat de l'ISP de votre virement à l'adresse suivante : [hans\\_engelberts\\_fund@world-psi.org](mailto:hans_engelberts_fund@world-psi.org).

Ce dernier pourra alors accuser réception de votre don.

*L'Internationale des services publics (ISP) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. L'ISP défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. L'ISP travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations..*